



SBV FSA

Schweizerischer Blinden-
und Sehbehindertenverband

Fédération suisse des
aveugles et malvoyants

Rapport annuel et Comptes annuels 2023

L'organisation nationale d'entraide des
personnes en situation de handicap visuel

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Le mot du président | 4 |
| Faire preuve d'assurance et exiger la mise en œuvre | 4 |
| Rétrospective du directeur | 5 |
| Repenser ensemble l'inclusion – et passer à l'acte | 5 |
| Défense des intérêts | 6 |
| Campagnes pour le vote électronique et l'accessibilité numérique | 6 |
| Consultation | 8 |
| Davantage d'autonomie au quotidien et dans le monde professionnel | 8 |
| Membres et formation | 11 |
| Être actifs ensemble, par le travail manuel, le sport et les loisirs | 11 |
| Technologie et innovation | 13 |
| Attrait des applications de la FSA «MyWay Pro» et «Intros» | 13 |
| Notre fédération en chiffres | 15 |
| Direction de la FSA | 16 |
| Direction de la FSA | 16 |
| Soutien de projets | 17 |
| Un soutien bienvenu: merci! | 17 |
| Comptes annuels 2023 | 20 |
| Bilan et compte d'exploitation | 20 |
| Tableau de flux de trésorerie | 22 |
| Tableau de variation du capital 2023 | 23 |
| Annexe aux comptes annuels 2023 | 25 |



Lorsque la vue diminue, le maintien d'un travail dépend aussi de la capacité à trouver son chemin de manière sûre et autonome. Les spécialistes Orientation&Mobilité soutiennent les personnes concernées.

Faire preuve d'assurance et exiger la mise en œuvre



Roland Studer, président

Chères amies et chers amis de la FSA,

En 2023, les défis posés aux personnes aveugles et malvoyantes sont restés nombreux. La FSA a donc été et reste très active, notamment dans le domaine de la politique sociale.

Nous suivons ainsi de très près la révision de la loi sur l'égalité pour les handicapés. Il faut éviter de nouveaux délais transitoires de 20 ans, qui ne seront ensuite pas pleinement mis à profit, comme le prouve douloureusement l'exemple des transports publics.

Nous demandons que des mesures concrètes soient enfin prises pour les quelque 400'000 personnes concernées afin qu'elles puissent mener leur vie de manière autonome. De plus, elles pourraient contribuer à pallier le manque de main-d'œuvre qualifiée, car bon nombre d'entre elles sont au bénéfice d'une excellente formation. Hélas, elles sont trop souvent dans l'impossibilité de participer pleinement au marché de l'emploi en raison des nombreux obstacles à franchir. Par exemple pour emprunter les transports publics.

Les cantons doivent eux aussi faire mieux, dix ans après l'adhésion de la Suisse à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handica-

pées (CDPH). Certains cantons sont en train d'élaborer une stratégie d'application de la CDPH. À cet égard, la FSA agit à plusieurs niveaux et collabore étroitement avec des organisations partenaires.

La collaboration est essentielle, et c'est grâce à une collaboration que l'initiative pour l'inclusion a été lancée en 2023. En fin d'année, plus de 80'000 signatures avaient déjà été récoltées. Il faudra toutefois que nous redoublions d'effort pour mener à bien ce projet et porter la question de l'inclusion sur la scène publique.

À l'interne, l'année écoulée n'a pas non plus été de tout repos pour la FSA. La FSA a ainsi révisé ses statuts et renforcé l'esprit d'entraide qui la caractérise. La formulation a été modernisée et notre offre de prestations a été étoffée pour l'accompagnement lors de voyages.

J'adresse mes sincères remerciements à toutes les personnes, au sein de notre fédération, qui ont fourni un immense effort en 2023. Cela ne va pas de soi. En 2024, il faudra à nouveau que toutes et tous se retroussent les manches.

Un immense merci est aussi adressé à nos donatrices et donateurs. Sans leur précieuse contribution, nous ne pourrions pas nous acquitter de notre mission comme nous le voulons. Vous toutes et tous contribuez à ce que les personnes aveugles et malvoyantes puissent mener leur vie de manière plus autonome.

Repenser ensemble l'inclusion – et passer à l'acte

L'an dernier était placé sous le signe de l'inclusion, un sujet qui concerne toutes nos activités. Nous avons exigé et défendu l'inclusion au niveau politique, social et même technologique. Nos efforts ont porté leurs fruits. Ainsi, notre campagne «Accessibilité numérique. Maintenant.» a déjà été vue par neuf millions d'internautes, qui ont ainsi été sensibilisés à cette cause.

La mise en œuvre des nouvelles dispositions concernant la protection des données ou une mesure à large échelle de l'impact ont été d'autres projets importants. Cette mesure de l'impact a été introduite dans le domaine du handicap visuel à l'initiative de la FSA. Elle permet de s'assurer que les exigences de l'Office fédéral des assurances sociales seront satisfaites à l'avenir également. Enfin, nous avons lancé le projet «Consultation mobile», qui vise à nous rapprocher encore plus des personnes concernées.

Participer à la vie politique est un droit fondamental

Les personnes en situation de handicap – dont six membres de la FSA – ont été très présentes aux élections fédérales. L'élection de trois conseillers nationaux en situation de handicap est réjouissante et témoigne des progrès réalisés par la question de l'inclusion dans la société civile. Dans le même temps, la suppression de la carte de l'UTP nous rappelle que nous devons continuer à nous battre pour nos droits et nos besoins.

Incarner des valeurs actuelles

Nous devons aussi montrer l'exemple. En tant qu'organisation d'entraide, nous nous devons d'incarner les valeurs dont nous nous réclamons. Le groupe des cadres a donc défini avec l'équipe dirigeante six principes de direction. Ils nous aideront à être un employeur plus moderne et plus inclusif. Cela passe également par une réorganisation de la structure de direction, effectuée l'année

passée et qui a concerné trois départements ayant un membre de l'équipe dirigeante à leur tête.

Assurer la visibilité des offres

Nos prestations, du conseil personnel aux moyens auxiliaires numériques, sont toujours autant utilisées. Bientôt, la totalité de nos offres sera publiée sur un nouveau site Internet. Nos spécialistes de la basse vision et de la technologie et communication mettent tout en œuvre pour s'assurer que tout sera accessible sans barrières sur Internet.

Au cours de l'année écoulée, il a fallu sans cesse évaluer quels étaient les nouveaux obstacles et où se dessinaient de nouvelles opportunités. Ce travail en faveur de nos membres et des personnes concernées a été réalisé grâce à un engagement exemplaire du personnel de la FSA, des bénévoles et des sections. Et grâce au soutien de nos donatrices et donateurs. Je vous en remercie vivement.



Kannarath Meystre, directeur

Campagnes pour le vote électronique et l'accessibilité numérique

En 2023, la Défense des intérêts de la FSA a occupé l'espace public avec deux grandes campagnes. Plusieurs actions ont mis en évidence la nécessité d'introduire rapidement, à l'échelon national, le vote électronique, et une campagne de grande envergure pour l'accessibilité numérique a sensibilisé le public à l'importance de l'accès sans barrières aux services numériques.

Le 18 juin 2023, trois cantons ont lancé un essai pilote de vote électronique, à savoir Bâle-Ville, Saint-Gall et Thurgovie. Les personnes en situation de handicap (visuel) ne peuvent toutefois participer ainsi aux votations et élections que dans le canton de Bâle-Ville; dans les autres cantons, il faut que le registre des électeurs soit mis à jour et que les conditions pour une participation sans barrières soient instaurées. La Défense des intérêts est en contact avec ces trois cantons ainsi qu'avec d'autres cantons potentiellement intéressés par le vote électronique afin de préparer le terrain pour que les personnes avec un handicap visuel disposent de nouvelles possibilités de voter par voie électronique.

Sondage: 72% en faveur du vote électronique

La FSA a voulu savoir quelle était la position des personnes vivant en Suisse vis-à-vis du vote électronique. Dans un sondage représentatif réalisé par l'institut de recherche gfs-zürich sur mandat de la FSA, 72% des personnes interrogées se sont prononcées en faveur de l'introduction du vote électronique en complément des possibilités de vote actuelles. Ces résultats positifs, qui ont été repris à large échelle par les médias, étayaient les efforts de la Chancellerie fédérale d'établir le vote électronique en Suisse. Dans le même temps, le sondage nous a permis d'attirer l'attention sur le fait que les personnes avec un handicap visuel sont particulièrement dépendantes du vote électronique.

**Pour toi,
un seul clic?**

Pour beaucoup, un obstacle majeur.

Accessibilité numérique.
 Maintenant.

SBV FSA
Schweizerischer Blinden-
und Sehbehindertenverband
Fédération suisse des
aveugles et malvoyants

Informations et possibilités de participation
à la campagne de sensibilisation **Accessibilité
numérique. Maintenant.** de la FSA:
www.accessibilite-maintenant.ch

Manifestation à Lausanne

Avec le mot d'ordre «Les personnes aveugles et malvoyantes demandent des élections sans barrières maintenant!», la FSA a organisé une manifestation le 16 septembre à Lausanne pour attirer l'attention du public sur l'inégalité d'accès au droit de vote pour les élections et les votations. Le 15 septembre, à l'occasion de la Journée internationale de la démocratie, les manifestantes et manifestants ont donc demandé que les élections fédérales d'octobre 2023 soient les dernières à exclure les personnes en situation de handicap. Trois conseillers nationaux ont pris part à cette manifestation, à savoir Brigitte Crottaz, Jean Tschopp et Raphaël

Mahaim, de même que plusieurs personnes concernées visant un siège au Conseil national.

Campagne pour l'accessibilité numérique

Le fait que des personnes aveugles et malvoyantes exigent l'introduction tant espérée du vote électronique ne doit rien au hasard. Elles sont en effet 400'000 environ à vivre et travailler en Suisse et à utiliser quotidiennement des outils numériques. La FSA a donc récemment lancé la campagne «Accessibilité numérique. Maintenant.» afin de sensibiliser l'économie, la politique et le public aux besoins des personnes en situation de handicap visuel.

Cinq conseillères et conseillers nationaux et aux États ont assisté à la conférence de presse organisée pour le lancement de la campagne, ce qui a permis de souligner la nécessité de tout faire pour que l'absence de barrières soit toujours comprise dans la planification des produits et services numériques. Depuis, la campagne a été diffusée sur divers canaux, notamment sur les réseaux sociaux où elle a eu un écho retentissant. Il faudra mainte-

nant convertir cette sensibilisation accrue en actes concrets.

Combat mené en vain contre la suppression de la carte UTP

En janvier 2023, l'Alliance SwissPass, qui est l'organisation faîtière des transports publics, a informé de son intention de supprimer fin 2023 la «carte de légitimation pour personnes aveugles et malvoyantes dans les transports publics», aussi appelée carte UTP. La FSA et d'autres organisations de personnes aveugles et malvoyantes ont vivement critiqué cette décision. La FSA a alors tenté, à plusieurs niveaux, d'infléchir cette décision ou de trouver des alternatives. Malgré plusieurs courriers adressés à l'Alliance SwissPass, qui avaient été étayés juridiquement par Inclusion Handicap, l'organisation n'a pas revu sa position. Même un entretien direct sur place avec notre président et le directeur d'UCBAVEUGLES n'y a rien changé. Dans sa réponse à une interpellation, même le Conseil fédéral a appuyé la décision.



Haut niveau de participation à la Journée de la démocratie à Lausanne, avec trois conseillers nationaux.

Davantage d'autonomie au quotidien et dans le monde professionnel

Tous les services de consultation de la FSA ont pour but de permettre aux personnes aveugles et malvoyantes de vivre au quotidien de la manière la plus autonome possible. Plusieurs offres sont particulièrement utiles dans le monde professionnel: «Orientation et mobilité» (O&M) permet aux personnes concernées de retrouver leur autonomie dans les déplacements. Quant au conseil en basse vision et au Job Coaching, ils permettent d'optimiser la place de travail ou de faciliter la recherche d'un nouvel emploi.

Les services de consultation de la FSA interviennent dans plusieurs domaines et proposent un soutien complet aux personnes concernées: Marie-Paule a ainsi pu conserver son emploi jusqu'à ce jour.

Lorsqu'elle a frappé à la porte du service de consultation de la FSA, elle avait déjà surmonté bien des difficultés. Après des années de recherche, elle avait trouvé un emploi qui lui convenait, à savoir le nettoyage des bureaux d'une école à Bienne. Ses supérieurs appréciaient son travail soigné. Mais après six ans à ce poste, son champ de vision a soudainement rétréci fortement par suite d'une rétinopathie diabétique. Une vraie catastrophe pour Marie-Paule, une personne minutieuse et précise.

Conseils sur mesure

Grâce au soutien de la FSA, les événements ont malgré tout pris une tournure positive. D'une part, ses supérieurs hiérarchiques ont demandé conseil



Lorsque la vue baisse, la lumière devient un facteur déterminant.

et, sur proposition de spécialistes, optimisé son poste de travail en installant un éclairage et des équipements adéquats. D'autre part, le conseil O&M est une grande aide pour Marie-Paule: il lui était devenu presque impossible de monter les vieux escaliers irréguliers de l'école. Grâce au conseil O&M et à sa canne blanche, elle peut à nouveau emprunter ces marches pour se rendre à son travail.

Un conseil global comme celui dont a bénéficié Marie-Paule Daepf est proposé par les six services de consultation de la FSA aux personnes aveugles et malvoyantes – et bien sûr à leurs proches si nécessaire. Au cours de l'année écoulée, un total de 3'479 personnes ont bénéficié d'un soutien pour toute question en lien avec le handicap visuel. Tous les services de consultation proposent des conseils sociaux, des entraînements en orientation et mobilité, des activités de la vie journalière, des conseils en basse vision et un Job Coaching. Les locaux du service de consultation valaisan à Sion ont été rénovés en 2023 grâce aux généreux dons du Lions Club Sion-Valais romand, d'ABA-Valais Romand, de la Fondation Emouna et de la Fondation Juchum.

Job Coaching et conseil en basse vision – première année du contrat de prestations avec l'AI couronnée de succès

Le Job Coaching propose un soutien professionnel pour la recherche d'emploi et sur le lieu de travail tandis que le conseil en basse vision permet d'examiner le potentiel visuel et de proposer des ajustements à amener au poste de travail des personnes ayant un handicap visuel. Durant l'année sous revue, les personnes concernées ont pour la première fois bénéficié pleinement d'un nouveau contrat de prestations: depuis juillet 2022, le Job Coaching et le conseil en basse vision sont en effet des prestataires agréés de l'AI. Depuis, le conseil en basse vision peut être confié en mandat par les offices AI, alors que la collaboration déjà instaurée entre le Job Coaching et l'AI a gagné en simplicité et en performance.

Le bilan de la première année entière de cette collaboration est réjouissant: l'octroi direct de man-

ats permet une prise de contact rapide de la part de l'AI. Cela s'avère particulièrement utile lorsque le poste est fortement menacé. La FSA peut ainsi intervenir plus rapidement. Par ailleurs, la collaboration ciblée de tous les spécialistes impliqués avec les offices AI et la clientèle a pu être approfondie. Les questions sont ainsi traitées plus rapidement et des recommandations sur les démarches à entreprendre sont formulées directement.

Nombreux succès

Le contrat de prestations avec l'AI a pour conséquence que davantage de personnes concernées ont pu solliciter notre offre par le biais de ce financement ciblé. En 2023, 57 personnes au total ont bénéficié d'un Job Coaching financé par l'AI et/ou d'un conseil en basse vision, et ce dans 15 cantons différents. Au total, le Job Coaching a terminé 30 accompagnements de personnes (y compris les suivis non financés par l'AI) (année précédente: 17). Dix personnes sur 17 (donc 58% des personnes cherchant un emploi) ont trouvé un emploi fixe, alors qu'une rente AI a été octroyée à deux personnes au terme des démarches. Sur neuf consultations visant le maintien du poste de travail, sept ont été couronnées de succès (78%), et dans un cas, une rente AI a été octroyée. Trois autres personnes ont entamé une formation. Dans un cas, seule une clarification de la situation a été effectuée alors que dans deux autres cas, la consultation a été interrompue. Une grande majorité des personnes ayant consulté ont estimé qu'elles obtenaient des conseils avisés de notre part et qu'elles étaient prêtes à satisfaire aux exigences du marché de l'emploi grâce à nos conseils.

Chiffres clés

- 3'479 clientes et clients dans les services de consultation (sans les consultations brèves de moins d'une heure non saisies)
- 28'450 heures de consultation fournies
- 5'954 heures de services informatiques fournies aux personnes concernées



Avant son handicap visuel, Silvana Vanni Giangrande a travaillé comme styliste de mode. Aujourd'hui, elle donne des cours de peinture au CFR de Lausanne.

Être actifs ensemble, par le travail manuel, le sport et les loisirs

De nombreux établissements de loisirs, synonymes de détente, de joie de vivre et de structure, ne sont pas accessibles aux personnes aveugles et malvoyantes. La FSA fournit un soutien à cet égard en proposant une vaste offre: cinq centres de formation et de rencontre (CFR), près de 40 groupes créatifs et un programme de cours diversifié permettent ainsi aux personnes concernées de s'adonner à leur passion ou de trouver de nouveaux loisirs malgré le handicap visuel.

Un handicap visuel chamboule tous les aspects de la vie. L'offre de loisirs et de formation de la FSA permet aux personnes avec un handicap visuel non seulement de s'adonner à leurs loisirs préférés et d'en découvrir de nouveaux, mais aussi de structurer leur quotidien de manière judicieuse et de bénéficier d'un lieu de rencontre. En 2023, nous avons maintenu et développé notre vaste offre.

CFR: développer sa créativité de manière autonome

Dans cinq villes de Suisse, la FSA gère des centres de formation et de rencontre (CFR). À Lausanne, Berne, Lucerne, Saint-Gall et Zurich, les locaux aux dimensions généreuses et bien équipés permettent d'exercer plein d'activités et favorisent les rencontres: suivre un cours de peinture hebdomadaire, savourer chaque jour un bon repas de midi, de temps à autre progresser dans le travail du bois ou de la poterie et les parfaire avec un outil professionnel – ou simplement passer boire un café. Les personnes qui fréquentent les CFR décident elles-mêmes quelles aptitudes elles veulent apprendre ou perfectionner. Les CFR proposent des ateliers bois, métal, céramique, pierre, tissu et autres matériaux; le personnel spécialisé dûment formé les aide à concrétiser les souhaits et les idées: les personnes concernées fréquentent les CFR gratuitement. L'engagement des personnes qui se rendent depuis des années dans les CFR se manifeste aussi par

le fait qu'elles élargissent souvent l'offre avec leurs propres idées, que ce soit par de nouveaux cours et des aides pour les travaux artisanaux ou en préparant ensemble le repas de midi qui sera partagé.

L'année 2023 a pris fin sur une note positive, en particulier pour le CFR Lausanne: après la rénovation des ateliers en 2022 avec du mobilier clair et moderne, l'ancienne cuisine a en effet été remplacée en 2023. À la suite du départ à la retraite bien méritée de la responsable Jeanene Guys Matthey et son remplacement par Steve Schreuder, la réorganisation a été menée à bien. Un grand merci à Jeanene pour son engagement indéfectible!

Groupes créatifs régionaux: échanges réguliers

Les 39 groupes créatifs de la FSA ont une offre similaire à celle des CFR mais utilisent d'autres structures: on s'engage à s'y retrouver régulièrement dans un cercle de confiance restreint. Les groupes se réunissent quelques heures chaque semaine ou une semaine sur deux. Outre les travaux manuels traditionnels tels que le tricot et le crochet, de nombreuses autres techniques sont proposées, par exemple l'impression textile, la peinture sur soie, le tissage, la poterie, la vannerie ou la sculpture sur stéatite. Les participantes et participants peuvent formuler leurs propres vœux ou chercher de nouvelles idées; les responsables de cours qualifiés leur prêtent main-forte ou leur présentent des moyens facilitant le travail manuel malgré le handicap visuel.

Au cours de l'année sous revue, plusieurs groupes ont failli fermer occasionnellement en raison d'un manque de personnel ou de participants. Un groupe créatif a effectivement dû fermer à la fin du premier semestre 2023: une monitrice partait à la retraite alors que sa collègue avait annoncé son départ pour la même date. Grâce à la persévérance de la nouvelle responsable des groupes créatifs



Grâce au CFR Lausanne, la couleur est revenue dans la vie de Silvana.

et à sa collaboration avec les sections, il a finalement été possible de maintenir tous les groupes: le soutien des fondations nous a permis de garder ouverts les 39 groupes créatifs.

Offre de cours diversifiée

L'offre de cours complète notre offre de loisirs et de formation avec un vaste choix d'activités dans de nombreux domaines: sport, créativité, cuisine, culture, bien-être, activité professionnelle, langues et communication ainsi que musique et danse. De l'instrument de musique innovant «Handpan» au cours de ski classique, des cours de cuisine pour débutants et avancés jusqu'au brassage de bière ou la recherche d'herbes médicinales en groupe, tous les cours sont dirigés par des équipes qualifiées et sont axés sur les besoins spécifiques des personnes aveugles et malvoyantes qui y participent.

En raison d'un taux de fluctuation élevé, l'année 2023 a été agitée pour le service des cours.

L'équipe est à nouveau au complet depuis novembre. Malgré une période transitoire délicate, marquée par un grave manque de personnel et l'entrée en fonction des nouvelles collaboratrices, le nombre de cours et la qualité de l'offre ont pu être maintenus: au total, les cours proposés ont représenté 29'256 heures et 2'284 jours. En 2024, le programme de cours sera mis à jour en fonction des nouvelles exigences et dans le but de conquérir un public plus jeune.

Chiffres concernant l'offre de loisirs et de formation en 2023

- 5 centres de formation et de rencontre, avec chacun 8 participants par jour en moyenne
- 26 cours bloc, 53 cours semestriels et 97 cours journaliers; total de 2'473 participants
- dont 39 groupes créatifs avec 1'465 cours de 3 heures chacun

Attrait des applications de la FSA

«MyWay Pro» et «Intros»

L'application d'orientation et de navigation «MyWay Pro», très appréciée, est désormais encore plus attrayante, puisqu'elle peut être enrichie par des informations d'ordre culturel. La seconde application développée en interne, Intros Radar TP, affiche une belle progression et sera bientôt utilisée dans plusieurs villes allemandes.

L'application d'orientation et de navigation «MyWay Pro», développée par le Service spécialisé Technologie & Innovation, a encore gagné en attrait. Grâce à l'intégration d'une fonction pour la détection d'émetteurs Bluetooth («beacons»), les utilisatrices et utilisateurs peuvent maintenant consulter en plus des informations complexes mises à leur disposition. La détection des beacons pendant la navigation ouvre de nouvelles possibilités dans le domaine culturel. Pour «MyWay Pro», une telle fonction est une caractéristique de différenciation parmi les applications de navigation pour personnes aveugles et malvoyantes.

Projet pilote dans le cimetière zurichois de Sihlfeld

Un projet pilote mis au point avec la Ville de Zurich a permis de mettre à profit avec succès cette fonction pour la première fois dans le cimetière Sihlfeld. Les utilisatrices et utilisateurs peuvent, d'une part, emprunter des itinéraires prédéfinis et, d'autre part, obtenir un complément d'information sur certains emplacements et plantes. Les informations correspondantes sont enregistrées sur un site web de la Ville de Zurich et peuvent, si nécessaire, être rapidement et simplement adaptées. Les retours des personnes ayant participé aux tests ont été très majoritairement positifs. Le projet pilote dans le cimetière Sihlfeld a même fait l'objet d'articles dans la presse locale. D'autres projets sont prévus en 2024 pour enrichir d'un point de vue culturel divers itinéraires.

MyWay Pro bientôt disponible sur Android

Outre divers correctifs dans la version iOS, une version bêta pour Android a été déployée en

décembre 2023. Elle est disponible en allemand et en français. Les fonctions de navigation les plus importantes sont accessibles. D'autres fonctions seront encore implémentées afin que la version Android ressemble davantage à la version iOS. Cela nous a permis de nous rapprocher sérieusement de notre objectif consistant à rendre «MyWay Pro» compatible avec Android.

Intros Radar TP se fait une place en Allemagne

Un deuxième client a été convaincu, à savoir les transports publics de Kiel, qui vont donc déployer dans leur réseau la solution Intros Radar TP mise au point par le Service spécialisé Technologie & Innovation. Pendant ce temps, le déploiement d'Intros Radar TP sur l'ensemble du réseau de Saarbahn s'est poursuivi avec notre partenaire.

Si Intros Radar TP semble se faire une place sur le marché allemand, nous faisons encore chou blanc auprès des entreprises de transports publics en Suisse. Les conditions, notamment en ce qui concerne une standardisation ainsi que le financement, sont moins favorables en Suisse qu'en Allemagne ou en Autriche. Le Service spécialisé T&I reste toutefois en contact avec divers intervenants afin de pouvoir équiper au moins un tracé pilote avec Intros Radar TP.

E-Kiosque

L'année dernière, trois titres ont été ajoutés à l'assortiment (Journal du Jura, Bote der Urschweiz, Reformiert) et, à la demande du lectorat, la publication progressive d'avis de décès et d'annonces a commencé, dans un premier temps dans les journaux francophones et germanophones de TX-Group AG. Nous avons également constaté une augmentation du nombre d'abonnés au kiosque électronique, malgré l'augmentation du prix de l'abonnement. Ainsi, à la mi-février 2024, le nombre total d'abonnés était de 655 (635 l'année précédente).



Le projet pilote de visite avec assistance vocale du cimetière de Sihlfeld de la ville de Zurich a été couronné de succès – et a reçu un prix de l'innovation.

Sections et membres

| | |
|---------------------------------|-------|
| Nombre de sections | 16 |
| Nombre de membres au 31.12.2023 | 3'949 |

Collaborateurs

| | |
|--|------|
| Nombre de collaborateurs | 125 |
| dont apprentis et stagiaires | 7 |
| Nombre de collaborateurs en situation de handicap visuel | 18 |
| dont apprentis | 2 |
| Nombre de postes à temps plein | 83,9 |
| dont personnes en situation de handicap visuel | 10,6 |
| dont apprentis et stagiaires | 2 |

Bénévoles

| | |
|--|-------|
| Heures de bénévolat soit environ 1,82 poste à plein temps | 3'960 |
| Nombre de bénévoles | 72 |

Notre réseau

Partenaires internationaux

- Union européenne des aveugles UEA
- Union mondiale des aveugles UMA

Organisations nationales

- Union centrale suisse pour le bien des aveugles UCBAVEUGLES
- Inclusion Handicap
- Agile
- Lions Club International MD 102 Suisse-Liechtenstein

Partenaires dans le domaine du handicap visuel

- Accesstech SA (dont la FSA est actionnaire majoritaire)
- Fondation AccessAbility
- Bibliothèque Sonore Romande BSR
- Blinden-Fürsorge-Verein Innerschweiz BFVI
- Retina Suisse
- Union suisse des aveugles USA
- Action Caritas Suisse des Aveugles CAB

3'960 heures de travail
bénévole ont été effectuées
durant l'année 2023.

Direction de la FSA

Membres du Comité fédératif

Roland Studer, Schaffhouse SH, président

En fonction depuis 2021

- Membre actif de la section ZH-SH
- Membre du comité de l'UEA
- Conseil de Swiss Abilities
- Rapporteur pour le marketing et la communication, la collecte de fonds et le personnel

Michaela Lupi, Cadro TI, vice-présidente

En fonction depuis 2017

- Membre active de la section Unitas
- Rapporteuse pour les finances et le controlling

Luana Schena, Schaffhouse SH

En fonction depuis 2021

- Membre active de la section Grisons
- Membre du comité de Pro Infirmis
- Rapporteuse pour la défense des intérêts et la jeunesse

Carla Renaud, Peseux NE

En fonction depuis 2022

- Membre active de la section Neuchâtel
- Vice-présidente de la section Neuchâtel
- Rapporteuse pour les membres et la formation

Christoph Käser, Derendingen SO

En fonction depuis 2017

- Membre actif de la section Berne
- Membre du comité ICC (International Camp on Communication and Computer)
- Collaborateur de la Fondation AccessAbility
- Rapporteur pour la consultation

Giuseppe Porcu, Saint-Gall SG

En fonction depuis 2018

- Membre actif de la section Suisse orientale
- Membre du comité d'UCBAVEUGLES
- Rapporteur pour l'informatique et T&I

Christian Huber, Lucerne LU

En fonction depuis 2021

- Membre actif de la section Suisse centrale
- Membre du comité central Procap Suisse
- Rapporteur pour les cours et CFR

Membres de l'Équipe dirigeante

Kannarath Meystre

- Directeur

Roland Wagner

- Responsable du département Prestations de la fédération, directeur adjoint

Simone Wäckerlin

- Responsable du département Services centraux

Martin Abele

- Responsable du département Défense des intérêts et communication

Un soutien bienvenu: merci!

Sans le soutien des donateurs, des fondations et des partenaires, la FSA ne pourrait pas accomplir son travail. En 2023, notre aide à l'entraide a été soutenue avec ardeur par de nombreuses personnes et organisations dans toute la Suisse.

Une fois de plus, la solidarité de la population suisse avec les personnes aveugles et malvoyantes a été immense en 2023. Nous en sommes très reconnaissants, car nombreuses sont les prestations, activités et offres qui ne sont possibles que grâce à ce soutien financier et matériel.

Nous adressons des remerciements particuliers à:

- tous les donateurs et donatrices privés
- tous les auxiliaires bénévoles
- toutes les personnes qui ont pensé à la FSA dans leurs dernières volontés
- la Fondation Accentus, le Fonds Margrith Staub et le Fonds Jean & Verena Wyssbrod (soutien pour le CFR Saint-Gall et le programme de cours)
- la Fondation du Centre patronal (soutien pour le CFR Lausanne)
- la Fondation Fontes (soutien pour le CFR Berne)
- la Fondation Ursula Wirz (soutien pour le CFR Berne)
- la Fondation Swiss Philanthropy
- ABA-Valais Romand
- la commune bourgeoise de Berne (soutien pour le CFR Berne)
- plusieurs Lions Clubs locaux et le Lions Club international Suisse-Liechtenstein
- toutes les entreprises, paroisses, communes et associations
- l'Office fédéral des assurances sociales OFAS
- les cantons suivants: Berne, Lucerne, Saint-Gall, Vaud, Valais et Zurich
- les sociétés coopératives Migros et Coop (prestations en nature et services)
- la pharmacie Zur Rose (services)
- eftpos Engineering GmbH (services)
- Travail.Suisse Formation et l'Association des Universités Populaires Suisses

- la Ville de Zurich et Trapeze Group, ainsi que tous les autres partenaires des applications de la FSA MyWay Pro et Intros
- les médias qui ont publié des articles sur le travail de la FSA
- les organisations partenaires et les associations politiques qui ont contribué à défendre nos demandes
- toutes les autres œuvres de bienfaisance et institutions soutenant notre cause

Un soutien efficace sur place

Chaque don permet à de nombreuses personnes aveugles et malvoyantes de bénéficier de nos conseils et de notre aide. Le centre de formation et de rencontre à Lausanne en est un parfait exemple. Grâce aux contributions, des travaux de rénovation qui devenaient urgents ont enfin pu être entrepris. Michel, qui fréquente depuis des années le CFR Lausanne, peut en témoigner: «J'attendais depuis des années la réouverture de l'atelier bois. J'aime beaucoup créer des bols et des plats à fruits. Je tiens à remercier toutes les personnes et institutions qui ont contribué à cette rénovation, afin que nous puissions utiliser ce lieu encore de nombreuses années, espérons-le.»

«Cela fait des années que j'attends avec impatience la réouverture de l'atelier bois du CFR de Lausanne.»





Comptes annuels 2023

| Actif | Annexe chiffre | 31.12.2023 en kCHF | 31.12.2022 en kCHF |
|--|-------------------|-----------------------|-----------------------|
| Total Actif | | 43'658 | 39'230 |
| Actif circulant | | 10'449 | 11'212 |
| Liquidités | | 8'129 | 8'918 |
| Créances envers des tiers | | 988 | 838 |
| Créances envers les organisations proches | | 0 | 568 |
| Stocks | | 466 | 492 |
| Comptes de régularisation actifs | | 865 | 397 |
| Actif immobilisé | | 33'209 | 28'018 |
| Immobilisations financières | 2 | 30'825 | 25'559 |
| Immobilisations corporelles meubles et immeubles | 3 | 2'384 | 2'443 |
| Immobilisations incorporelles | 4 | 0 | 16 |

| Passif | Annexe chiffre | 31.12.2023 en kCHF | 31.12.2022 en kCHF |
|---|-------------------|-----------------------|-----------------------|
| Total Passif | | 43'658 | 39'230 |
| Engagements à court terme | | 2'330 | 1'900 |
| Dettes résultant de livraisons et de prestations envers des tiers | | 792 | 483 |
| Dettes résultant de livraisons et de prestations envers les organisations proches | | 234 | 205 |
| Dettes à court terme rémunérées | | 50 | 50 |
| Autres dettes à court terme envers des tiers | | 517 | 637 |
| Autres dettes à court terme envers les organisations proches | | 136 | 98 |
| Comptes de régularisation passifs | | 601 | 428 |
| Engagements à long terme rémunérés | | 750 | 800 |
| Provision | | 34 | 36 |
| Capital des fonds à affectation spéciale | 1 | 6'730 | 5'738 |
| Capital de l'organisation sans part des minoritaires | 1 | 32'679 | 29'730 |
| Réserves liées | | 12'270 | 10'270 |
| Réserves libres | | 20'409 | 19'460 |
| Parts des minoritaires aux fonds propres | | 1'135 | 1'027 |

Pour faciliter la lecture des présents comptes annuels de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA), tous les chiffres sont indiqués en milliers de francs suisses (kCHF).

| | Annexe chiffre | 2023 en kCHF | 2022 en kCHF |
|--|-------------------|-----------------|-----------------|
| Total des produits | | 22'661 | 24'848 |
| Donations reçues | | 11'923 | 13'677 |
| Dons | 5 | 8'525 | 8'734 |
| Legs / successions | | 3'359 | 4'902 |
| Cotisations des membres | | 40 | 41 |
| Produits des prestations fournies | | 10'738 | 11'171 |
| Prestations sur mandats publics | | 6'536 | 6'661 |
| Autres produits d'exploitation | | 4'201 | 4'510 |
| Total des charges | 6 | -21'738 | 21'750 |
| Cotisations de soutien | | -1'683 | -1'739 |
| Charges de personnel | | -11'288 | -10'841 |
| Charges d'exploitation | | -8'506 | -8'906 |
| – Charges de locaux | | -1'163 | -1'295 |
| – Frais administratifs et informatiques | | -2'501 | -2'372 |
| – Frais de publicité | | -1'842 | -2'232 |
| – Autres charges d'exploitation | | -3'001 | -3'007 |
| Amortissements | | -260 | -264 |
| Résultat d'exploitation | | 923 | 3'098 |
| Résultat financier | 7 | 3'097 | -1'965 |
| Résultat des immeubles d'exploitation | | 169 | 177 |
| Résultat avant résultat exceptionnel | | 4'189 | 1'310 |
| Résultat exceptionnel | 8 | 1 | 0 |
| Résultat hors exploitation | | -79 | -30 |
| Résultat avant variation des fonds | | 4'110 | 1'281 |
| Variation des fonds à affectation spéciale | | -992 | -783 |
| Résultat annuel | | 3'118 | 497 |
| Attribution réserves liées | | -2'000 | -200 |
| Attribution réserves libres | | -949 | -165 |
| Attribution parts des minoritaires aux fonds propres | | -170 | -132 |

Tableau de flux de trésorerie

| | 2023 en kCHF | 2022 en kCHF |
|---|-----------------|-----------------|
| Variation des liquidités | -788 | 809 |
| Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation | 4'773 | 2'569 |
| Résultat avant variation des fonds | 4'110 | 1'281 |
| Amortissements sur immobilisations corporelles | 244 | 241 |
| Amortissements immobilisations incorporelles | 16 | 23 |
| Variation des provisions | -2 | 0 |
| Variation des créances | 417 | 113 |
| Variation des stocks et travaux en cours | 26 | -76 |
| Variation des comptes de régularisation actifs | -468 | 1'741 |
| Variation des dettes à court terme | 339 | -43 |
| Variation des autres dettes à court terme | -81 | -575 |
| Variation des comptes de régularisation passifs | 172 | -136 |
| Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement | -5'451 | -1'637 |
| Investissements dans des immobilisations corporelles meubles et immeubles | -189 | -259 |
| Désinvestissements d'immobilisations corporelles | 4 | 0 |
| Investissements d'immobilisations financières | -24 | 0 |
| Désinvestissements d'immobilisations financières | 20 | 20 |
| Variation des réserves financières des titres | -5'261 | -1'398 |
| Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement | -111 | -124 |
| Variation des dettes financières à long terme | -50 | -50 |
| Païement de dividendes | -61 | -74 |
| Justificatif variation des liquidités | -788 | 809 |
| État des liquidités au 1.1. | 8'918 | 8'109 |
| État des liquidités au 31.12. | 8'129 | 8'918 |

| Capital des fonds à affectation spéciale ¹ | État au 01.01.23 | Attri- bution externe | Attri- bution interne | Utilisa- tion | État au 31.12.23 |
|---|---------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------|---------------------|
| Technologie et Innovation | 0 | 115 | 0 | -115 | 0 |
| E-Kiosque | 0 | 50 | 0 | -50 | 0 |
| Job-Coaching | 0 | 70 | 0 | -70 | 0 |
| Cours vidéo de présentation | 33 | 7 | 0 | -7 | 33 |
| Meunier | 276 | 0 | 0 | 0 | 276 |
| Services de consultation | 0 | 285 | 0 | -285 | 0 |
| Cours et groupes créatifs | 0 | 70 | 0 | -70 | 0 |
| CFR Berne | 23 | 32 | 0 | -32 | 23 |
| CFR Lausanne | 0 | 34 | 0 | -34 | 0 |
| CFR Lucerne | 0 | 5 | 0 | -5 | 0 |
| CFR Saint-Gall | 0 | 50 | 0 | -50 | 0 |
| CFR Zurich | 0 | 2 | 0 | -2 | 0 |
| Communication / VoiceNet | 0 | 37 | 0 | -37 | 0 |
| Formation et Sensibilisation | 0 | 20 | 0 | -20 | 0 |
| Fondation Gumy | 6 | 0 | 0 | -3 | 3 |
| Röthlisberger-Hotz | 215 | 0 | 0 | 0 | 215 |
| Meldem Kitty | 65 | 0 | 0 | 0 | 65 |
| Promotion du sport | 0 | 20 | 0 | -12 | 8 |
| Soutien de la vie quotidienne | 19 | 5 | 0 | -5 | 19 |
| Fonds renouvellement Ramsteinerstrasse | 232 | 0 | 16 | 0 | 247 |
| Fonds Ramsteinerstrasse | 214 | 0 | 63 | 0 | 277 |
| Fonds Ex-Solsana | 2'025 | 0 | 0 | 0 | 2'025 |
| Fonds de fluctuation CFR BE | -142 | 0 | 0 | 0 | -142 |
| Fonds de fluctuation CFR SG | 1 | 0 | 0 | -17 | -16 |
| Fonds de fluctuation LAI art. 74 | 2'771 | 0 | 926 | 0 | 3'697 |
| Total capital des fonds à affectation spéciale | 5'738 | 803 | 1'005 | -816 | 6'730 |

| Capital de l'organisation ¹ | État au 01.01.23 | Attri- bution | Attr. interne | Utilisa- tion | État au 31.12.23 |
|--|---------------------|------------------|------------------|------------------|---------------------|
| Fonds soutien aux membres | 3'143 | 0 | 0 | 0 | 3'143 |
| Fonds pour les CFR | 1'025 | 0 | 1'000 | 0 | 2'025 |
| Fonds relations publiques | 1'302 | 0 | 1'000 | 0 | 2'302 |
| Fonds gestion opérationnelle | 4'800 | 0 | 0 | 0 | 4'800 |
| Total réserves liées | 10'270 | 0 | 2'000 | 0 | 12'270 |
| Total réserves libres sans minoritaires | 19'460 | 0 | 949 | 0 | 20'409 |
| Total capital de l'organisation sans minoritaires | 29'730 | 0 | 2'949 | 0 | 32'679 |
| Total capital de fonds et de l'organisation sans minoritaires | 35'468 | 803 | 3'954 | -816 | 39'409 |
| Total part des minoritaires | 1'027 | 0 | 170 | -61 | 1'135 |
| Total capital de fonds et de l'organisation avec minoritaires | 36'495 | 803 | 4'123 | -877 | 40'544 |

Tableau de variation du capital 2022

| Capital des fonds à affectation spéciale ¹ | État au 01.01.22 | Attri- bution externe | Attri- bution interne | Utilisa- tion | État au 31.12.22 |
|---|---------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------|---------------------|
| Technologie et Innovation | 0 | 45 | 0 | -45 | 0 |
| Job-Coaching | 0 | 92 | 0 | -92 | 0 |
| Cours vidéo de présentation | 42 | 0 | 0 | -10 | 33 |
| Meunier | 276 | 0 | 0 | 0 | 276 |
| Services de consultation | 0 | 212 | 0 | -212 | 0 |
| Cours et groupes créatifs | 0 | 160 | 0 | -160 | 0 |
| CFR Berne | 32 | 12 | 0 | -22 | 23 |
| CFR Lausanne | 97 | 67 | 0 | -165 | 0 |
| CFR Lucerne | 0 | 39 | 0 | -39 | 0 |
| CFR Saint-Gall | 0 | 41 | 0 | -41 | 0 |
| CFR Zurich | 0 | 7 | 0 | -7 | 0 |
| Communication / VoiceNet | 0 | 137 | 0 | -137 | 0 |
| Formation et Sensibilisation | 0 | 5 | 0 | -5 | 0 |
| Fondation Gumy | 14 | 0 | 0 | -7 | 6 |
| Röthlisberger-Hotz | 221 | 0 | 0 | -6 | 215 |
| Meldem Kitty | 65 | 0 | 0 | 0 | 65 |
| Soutien de la vie quotidienne | 0 | 25 | 0 | -6 | 19 |
| Fonds renouvellement Ramsteinerstrasse | 214 | 0 | 17 | 0 | 232 |
| Fonds Ramsteinerstrasse | 144 | 0 | 70 | 0 | 214 |
| Fonds Ex-Solsana | 2'025 | 0 | 0 | 0 | 2'025 |
| Fonds de fluctuation CFR BE | -69 | 0 | 0 | -73 | -142 |
| Fonds de fluctuation CFR SG | 10 | 0 | 0 | -10 | 1 |
| Fonds de fluctuation LAI art. 74 | 1'881 | 0 | 890 | 0 | 2'771 |
| Total capital des fonds à affectation spéciale | 4'955 | 842 | 977 | -1'035 | 5'738 |

| Capital de l'organisation ¹ | État au 01.01.22 | Attri- bution | Attr. interne | Utilisa- tion | État au 31.12.22 |
|--|---------------------|------------------|------------------|------------------|---------------------|
| Fonds soutien aux membres | 3'143 | 0 | 0 | 0 | 3'143 |
| Fonds pour les CFR | 1'025 | 0 | 0 | 0 | 1'025 |
| Fonds relations publiques | 1'302 | 0 | 0 | 0 | 1'302 |
| Fonds gestion opérationnelle | 4'600 | 0 | 200 | 0 | 4'800 |
| Total réserves liées | 10'070 | 0 | 200 | 0 | 10'270 |
| Total réserves libres sans minoritaires | 19'313 | 165 | -18 | 0 | 19'460 |
| Total capital de l'organisation sans minoritaires | 29'383 | 165 | 182 | 0 | 29'730 |
| Total capital de fonds et de l'organisation sans minoritaires | 34'338 | 1'007 | 1'158 | -1'035 | 35'468 |
| Total part des minoritaires | 950 | 132 | 18 | -74 | 1'027 |
| Total capital de fonds et de l'organisation avec minoritaires | 35'287 | 1'139 | 1'177 | -1'108 | 36'495 |

Le but déterminé du capital à affectation spéciale

| | |
|----------------------------------|--|
| Fondation Gumy Fribourg | Nécessiteux de Fribourg avec AI |
| Röthlisberger-Hotz | Les enfants et les jeunes mineurs aveugles et malvoyants |
| Meunier | Service de consultation Sion |
| Meldem Kitty | Chiens d'aveugles |
| Cours vidéo de présentation | Cours vidéo de présentation |
| Promotion du sport | Promotion des athlètes professionnels et des événements sportifs |
| Soutien de la vie quotidienne | Financement de formations ou de moyens auxiliaires pour que les personnes aveugles et malvoyantes puissent faire face à la vie quotidienne plus facilement et de manière plus autonome |
| Renouvellement Ramsteinerstrasse | Rénovation et modernisation de la propriété |
| Ramsteinerstrasse | Préservation d'intérêts des handicapés visuels, la promotion lors de l'intégration ainsi que les soins de camaraderie |
| Ex-Solsana | Financement de vacances accompagnées, de loisirs et de formation de personnes aveugles et malvoyantes |
| Fonds de fluctuation | Financement des contributions du canton ou de la Confédération |

Principes de présentation des comptes

Règles régissant l'établissement des comptes

Les comptes annuels de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants sont présentés en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true and fair view). La présentation des comptes est conforme au Code des obligations, aux directives de la Fondation ZEWO et aux dispositions des statuts de la FSA.

L'organe de révision von Graffenried fiduciaire SA, Berne, vérifie la conformité du présent boucllement individuel et des comptes annuels consolidés avec les prescriptions légales et statutaires ainsi que les exigences de Swiss GAAP RPC.

Au 01.01.2023, la FSA a introduit un nouveau plan comptable et a partiellement restructuré la structure des comptes. Pour faciliter la comparabilité, les chiffres de l'année précédente ont aussi été adaptés à la nouvelle structure des comptes.

Périmètre et principes de consolidation

Les comptes annuels consolidés comprennent les comptes individuels – établis selon des principes unitaires – des sociétés affiliées dans lesquelles la FSA détient, directement ou indirectement, plus de 50% des droits de vote. En plus de la FSA, les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation.

Les participations de moins de 20% sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, après déduction des amortissements économiques nécessaires. Elles sont inscrites au bilan à la rubrique immobilisations financières.

Explications et légendes du tableau ci-après:

T: consolidation par intégration globale selon la méthode anglo-saxonne de l'acquisition (purchase method) pour les sociétés dans lesquelles la FSA détient 50% ou plus des droits de vote ou qu'elle contrôle d'une autre manière.

E: consolidation selon la méthode de mise en équivalence (equity method), c'est-à-dire intégration au prorata des fonds propres et résultats finan-

ciers pour les sociétés affiliées dans lesquelles la FSA détient une participation de 20% à 49%. Sont également évaluées selon la méthode de mise en équivalence les sociétés dans lesquelles la FSA détient 50% ou plus des droits de vote, mais dont l'intégration globale dans les comptes consolidés ne se justifie pas parce que les activités de ces sociétés sont à ce point différentes que leur inclusion conduirait à ne pas donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé.

Société consolidée:

Accesstech SA, siège à Lucerne. Objectif: importation, distribution et service de solutions matérielles et logicielles ainsi que d'aides pour les personnes aveugles et malvoyantes. Capital social: kCHF 600, taux de participation de la FSA depuis 2019: 65%. Inclusion avec la méthode T: consolidation par intégration globale.

Règles d'évaluation et d'inscription au bilan

L'évaluation se fait en principe aux coûts historiques (valeurs d'acquisition et de fabrication) et se fonde sur le principe de l'évaluation séparée de l'actif et du passif.

Liquidités

Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale. Les positions en devises étrangères sont converties au taux fiscal en vigueur au 31.12.
EUR: 0.9424 (année précédente EUR: 0.9938)

Titres

L'évaluation des titres s'effectue conformément avec la recommandation sur la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Les titres sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur pour les titres dont la valeur du marché est tombée au-dessous de la valeur d'acquisition (principe de la valeur la plus basse). Les positions en devises étrangères sont converties au jour de référence aux taux de change de la banque dépositaire concernée.

Créances et comptes de régularisation actifs

Les créances et comptes de régularisation actifs sont comptabilisés à leur valeur nominale, déduc-

tion faite des corrections de valeur nécessaires du point de vue opérationnel.

Les corrections de valeur sont régies par le principe de l'évaluation individuelle. Le ducroire est calculé comme suit: correctif de 25% pour les créances arrivant à échéance dans les 61 à 120 jours, de 50% pour celles dues entre 121 et 180 jours et de 75% pour celles dont l'échéance dépasse 180 jours.

Immobilisations financières à long terme

La participation Accesstech SA est consolidée par intégration globale avec mention des parts minoritaires.

Les prêts à long terme sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des corrections nécessaires du point de vue opérationnel. Les corrections de valeur sont calculées selon le principe de l'évaluation individuelle. Les débiteurs de prêts dont les capitaux ne couvrent que 50% à 100% de la créance sont réévalués à 50%. Si la base des capitaux propres tombe au-dessous de 50% de la valeur du prêt, la totalité du prêt est réévaluée.

Stocks de marchandises

Les stocks de marchandises sont évalués au prix de revient, mais maximum au prix de marché inférieur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles meubles et immeubles sont portées au bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés nécessaires du point de vue économique. Les amortissements s'effectuent d'une manière linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les durées de vie économique estimées sont les suivantes:

| | |
|----------------------------------|--------|
| Installations IT | 3 ans |
| Machines, appareils et véhicules | 5 ans |
| Mobiliers, installations | 8 ans |
| Immeubles | 40 ans |

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur cumulées nécessaires à l'exploitation. Les amortissements sont effectués de manière linéaire

sur la durée d'utilisation estimée. Celle-ci est de 5 ans pour le goodwill.

Engagements et comptes de régularisation passifs

Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. Cette position comprend aussi les provisions pour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires du personnel.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé et seulement si l'obligation peut être estimée de manière fiable et s'il est probable qu'une sortie de fonds sera nécessaire pour régler l'obligation. Le montant de la provision est basé sur la sortie de fonds attendue.

Fonds à affectation spéciale, fonds de fluctuations et capital de l'organisation

Les différents fonds à affectation spéciale comprennent les dons en faveur de projets concrets ou d'un but déterminé. Chaque année, ces fonds à affectation spéciale font l'objet d'un inventaire. Le tableau de variation du capital donne des informations détaillées sur la composition et la variation des fonds à affectation spéciale et du capital de l'organisation.

Les Fonds de fluctuations sont créés selon les directives cantonales (CFR) ou de la Fédération (l'OFAS), s'il résulte une différence entre les contributions versées et la base de calcul de ladite subvention. Les pertes d'exploitation peuvent également être imputées à ce fonds.

Le fonds LAI art. 74 est modifié annuellement par le résultat des contributions de couverture (CC 4). Il a un caractère provisoire jusqu'au moment où le décompte final de la période contractuelle établi par l'OFAS est communiqué et les charges et les produits imputables sont comptabilisés de manière définitive.

Modification des principes d'évaluation

Les principes d'évaluation qui s'écartent des règles susmentionnées sont commentés aux positions correspondantes du bilan.

Immobilisations financières²

| Réserves financières de titres | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| Total des titres à la valeur comptable | 29'709 | 24'448 |
| Total des titres à la valeur de marché | 30'741 | 26'633 |
| Autres immobilisations financières | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
| Cautions de loyer | 452 | 428 |
| Créances à long terme | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
| Créances à long terme envers des tiers | 263 | 283 |
| Créances à long terme envers les organisations proches | 400 | 400 |
| Total créances à long terme | 663 | 683 |
| Total immobilisations financières | 30'825 | 25'559 |

Immobilisations corporelles meubles et immeubles³

| Tableau des immobilisations 2023 | État au 01.01.2023 | Entrées | Sorties | État au 31.12.2023 |
|---|-----------------------|------------|-----------|-----------------------|
| Valeur d'acquisition immobilisations corporelles meubles | 2'762 | 189 | -282 | 2'669 |
| Amortissements cumulés immobilisations corporelles meubles | -2'239 | -163 | 278 | -2'127 |
| Valeur comptable immobilisations corporelles meubles | 523 | 26 | -4 | 542 |
| Valeur d'acquisition immeubles | 3'114 | 0 | 0 | 3'114 |
| Amortissements cumulés immeubles | -1'193 | -78 | 0 | -1'271 |
| Valeur comptable immeubles | 1'920 | -78 | 0 | 1'842 |

| Tableau des immobilisations 2022 | État au 01.01.2022 | Entrées | Sorties | État au 31.12.2022 |
|---|-----------------------|------------|----------|-----------------------|
| Valeur d'acquisition immobilisations corporelles meubles | 2'506 | 259 | -3 | 2'762 |
| Amortissements cumulés immobilisations corporelles meubles | -2'079 | -163 | 3 | -2'239 |
| Valeur comptable immobilisations corporelles meubles | 427 | 96 | 0 | 523 |
| Valeur d'acquisition immeubles | 3'114 | 0 | 0 | 3'114 |
| Amortissements cumulés immeubles | -1'116 | -78 | 0 | -1'193 |
| Valeur comptable immeubles | 1'998 | -78 | 0 | 1'920 |

Immobilisations incorporelles⁴

| | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|--|------------|------------|
| Goodwill Accesstech SA | 81 | 114 |
| Amortissement goodwill | -81 | -98 |
| Total immobilisations incorporelles | 0 | 16 |

Dons⁵

| | 2023 | 2022 |
|------------------------------------|-------|-------|
| Dons 1 | 8'525 | 8'734 |
| – dont dons à affectation spéciale | 803 | 842 |

Charges d'exploitation⁶

La FSA présente les charges d'exploitation avec la méthode de ZEWO, celle-ci calcule les charges proportionnellement pour les projets et les prestations de services, la recherche de fonds et l'administration.

| | 2023 | 2022 |
|---|---------------|---------------|
| Cotisations de soutien et dotations | 1'683 | 1'739 |
| Charges de personnel | 9'416 | 8'933 |
| Charges matérielles | 4'985 | 5'628 |
| Amortissements | 215 | 214 |
| Charges de projet et de prestation de services | 16'299 | 16'515 |
| Charges de personnel | 1'431 | 1'495 |
| Charges matérielles | 737 | 702 |
| Amortissements | 44 | 48 |
| Charges administratives | 2'212 | 2'245 |
| Charges de personnel | 441 | 414 |
| Charges matérielles | 2'785 | 2'575 |
| Amortissements | 1 | 1 |
| Charges de recherche de fonds | 3'227 | 2'990 |
| Total charges d'exploitation | 21'738 | 21'750 |

Contributions OFAS CS 4045 LAI art. 74

| | 2023 | 2022 |
|--|--------------|--------------|
| Contributions pour la FSA | 4'628 | 4'628 |
| Total paiements reçus de l'OFAS | 4'628 | 4'628 |
| Délimitation décompte final 2015-2019 | 0 | 0 |
| Délimitation des contributions OFAS CS 4045 LAI art. 74 | 100 | 277 |
| Valeur comptable contributions OFAS CS 4045 LAI art. 74 | 4'728 | 4'905 |

Engagements non inscrits au bilan

La subvention de l'AI pour les prestations selon LAI art. 74 est liée. Au moment de la clôture des comptes 2023, il n'était pas encore certain si et dans quelle proportion le fonds de fluctuation LAI art. 74 devait être modifié selon la contribution de couverture (CC 4) issue de la comptabilité analytique d'exploitation 2023.

Honoraire de l'organe de révision

Les honoraires versés à l'organe de révision liés aux prestations de révision se sont élevés dans l'année en cours à kCHF 36 (année précédente kCHF 36), et ils sont intégrés dans les charges fiduciaires et conseils.

L'organe de révision nous a facturé un montant de kCHF 0 (année précédente kCHF 5) pour des prestations supplémentaires.

Résultat financier⁷

| | 2023 | 2022 |
|---------------------------------|--------------|---------------|
| Total produits financiers | 3'658 | 598 |
| Total charges financières | -561 | -2'563 |
| Total résultat financier | 3'097 | -1'965 |

Résultat exceptionnel⁸

Le bénéfice extraordinaire de kCHF 1 repose sur la vente d'immobilisations corporelles meubles entièrement amorties.

Postes à plein temps

La FSA avec Accesstech SA employaient en Suisse à la fin de l'année en cours plus de 50 postes à plein temps (année précédente plus de 50).

Rémunérations aux organes et instances

Pour l'exercice en cours, les organes et les instances de la FSA ont fourni 3'805 heures à titre honorifique (année précédente 4'448 heures) dont 767 heures (année précédente 810 heures) par le président. Les organes et instances de la FSA sont indemnisés conformément au règlement sur les frais de la FSA et aux lignes directrices de la fondation ZEWO.

Lors de l'exercice en cours, les indemnités suivantes ont été versées directement aux membres du comité fédératif et différentes commissions:

| Rémunérations | 2023 | 2022 |
|--------------------------------------|------|------|
| Total rémunérations | 123 | 109 |
| dont aux membres du comité fédératif | 67 | 67 |
| dont au président | 29 | 16 |

Rémunérations à l'équipe de direction FSA et Accesstech

Les rémunérations y c. les frais des personnes chargées de la gestion s'élèvent à un montant total de kCHF 805 (année précédente kCHF 796).

Bénévolat

Les bénévoles sont rémunérés selon le règlement des frais de la FSA et les lignes directrices de la ZEWO. Dans l'année en cours, les bénévoles ont à nouveau consacré 3'960 heures (année précédente 3'980 heures) aux personnes aveugles et malvoyantes. Cela correspond environ à 1,81 postes à plein temps. Ces prestations sont en grande partie fournies dans le cadre de projets. Quelques services de consultation et centres de formation et de rencontre coopèrent avec des services de coordination dans le domaine du bénévolat.

Organisations proches et transactions

Fondation AccessAbility

La FSA a payé un montant de kCHF 1'001 pour les prestations (année précédente kCHF 767), Accesstech SA a payé un montant de kCHF 11 (année précédente kCHF 74). En outre, Accesstech SA a fait un don de kCHF 140 (année précédente kCHF 90).

La fondation contribue à hauteur de 50% aux charges de loyer de la société Accesstech SA soit kCHF 84 (année précédente kCHF 85). En plus, Accesstech SA a également pris en charge kCHF 6 de frais de location pour la fondation (année précédente kCHF 7).

La Fondation AccessAbility a payé un montant de kCHF 2'077 (année précédente kCHF 1'653) pour les achats et les prestations à Accesstech SA et kCHF 1 (année précédente kCHF 0) à la FSA.

Crédits et garanties

La FSA a une limite de crédit (crédit Lombard) au montant de kCHF 1'500 (année précédente kCHF 1'500). Toutes les valeurs et tous les avoirs auprès de la Banque cantonale bernoise, notamment le dépôt de titres 80.855.361.0.38, servent comme sécurité, conformément à l'acte de nantissement du 10 décembre 2013. La valeur de ces titres au 31.12.2023 est de kCHF 14'672 (année précédente kCHF 7'008). En garantie de l'hypothèque sur la Ramsteinerstrasse, il y a une cédule hypothécaire de kCHF 1'500 à la Banque cantonale bernoise.

Contrats de bail de longue durée

Les contrats de bail à long terme suivants existent au 31 décembre 2023:

| Locaux loués | Durée contractuelle | Loyer annuel |
|---|---------------------|--------------|
| Bern, Könizstrasse 23 | 28.02.2026 | 338 |
| Bern, Federweg 22+24 (groupes créatifs) | 31.12.2027 | 18 |
| Delémont, Rue de la Maltière 10 | 31.12.2024 | 28 |
| Fribourg, Rue Georges-Jordil 2 | 31.03.2024 | 59 |
| Lausanne, Route de Genève 88-88bis | 01.04.2027 | 91 |
| Luzern, Maihofstrasse 95c | 31.01.2026 | 106 |
| Sion, Rue de Pré-Fleuri 6 | 31.05.2033 | 64 |
| Zürich, Ausstellungsstrasse 36 | 31.01.2030 | 119 |

Engagements de leasing

À la fin de l'exercice sous revue, il existe un engagement de leasing pour matériel informatique d'un montant de kCHF 3 (année précédente kCHF 25) jusqu'à 2024.

Prévoyance en faveur du personnel

Les employés de la FSA sont assurés contre les conséquences économiques du décès et de l'invalidité auprès de la Fondation de prévoyance Previs. Les employés de l'Accesstech SA sont assurés auprès de la Fondation Swiss Life à Zurich. Il s'agit de fondations collectives auxquelles les employeurs et les employés versent des cotisations conformément au règlement de prévoyance du personnel. Il existe une dette de kCHF 100 envers les institutions de prévoyance (année précédente 0).

Événements ultérieurs à la date du bilan

Aucun événement notable ultérieur à la date de clôture de l'exercice susceptible d'avoir une incidence sur les comptes annuels 2023 n'est à signaler.

Les comptes annuels consolidés seront soumis à l'approbation de l'Assemblée des délégués le 8 juin 2024.



VON GRAFFENRIED TREUHAND

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée des délégués de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants, Berne

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2023 le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidés et le tableau de variation du capital consolidés pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les indications du rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du comité fédératif relatives aux comptes consolidés

Le comité fédératif est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le comité fédératif est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation du groupe ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du comité fédératif.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Berne, le 13 avril 2024 (0/0/1) sct/stn

Von Graffenried AG Treuhand

Michel Zumwald
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Toni Schlegel
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Annexes :

Comptes consolidés (bilan, compte de résultat, tableau des capitaux propres et tableau des flux de trésorerie, ainsi que l'annexe aux comptes)



SBV FSA

Schweizerischer Blinden-
und Sehbehindertenverband

Fédération suisse des
aveugles et malvoyants



**Votre don en
bonnes mains.**



Code QR
comme lien
vers l'édition
online.

Éditeur

Fédération suisse des aveugles
et malvoyants FSA

Secrétariat romand
Rue de Genève 88b

1004 Lausanne

021 651 60 60

secretariat.romand@sbv-fsa.ch

sbv-fsa.ch

Secrétariat général

Könizstrasse 23 / case postale

3001 Berne

031 390 88 00

info@sbv-fsa.ch

sbv-fsa.ch

Ensemble, on voit mieux

Conception

Ediprim SA, Bienne

Parution

Français et allemand